François d'Andigné La Barre
Joseph

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1707 Evêque de Dax 1733

Né à Craon (Mayenne) le 1685

Mort à Dax (Landes), le 28 Mai 1736.

Notes bio-bibliographiques

E Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Bougerel II, 323.

Bicaïs II, 442.

Adry I, 35.

A. Degert : Histoire des évêques de Dax, p. 377 et suiv.

Nouvelles Ecclésiastiques 1735, p. 147-148 – 1736, p. 80. = 1728, p 169 = 1729, p 232 = 1730, p. 9, 241.

C. Port : Dictionnaire du départ. de Maine et Loire.

A. Angot : Dict. de la Mayenne.

Chaix d'Est-Ange : Dict. des familles françaises

La Chenaye des Bois et Badier : Dict. de la noblesse

Balteau. Barroux : Dict. de biographie française, Paris, Letouzey, 1936, t. II, col. 846.

Le Père Armand Jean. S.J. Les évêques et archevêques de France de 1682 à 1801, Paris, Picard 1891, page 69

d'Andigné

N.B.

Deux d'Andigné ont été oratoriens et.... il ne faut pas les confondre :

A)— François, Joseph d'Andigné de Vezins.
Né à Angers 1664 - entré à l'oratoire 1690 — + 17 avril 1737.
(P. Bonnardet)
Il n'a jamais été évêque (comme je l'avais cru)

B)— d'Andigné de la Barre { Je ne sais rien de ses origines, car il n'est jamais passé aux Ardilliers (P. Bonnardet ??)

Prêtre oratorien - Archidiacre & théologal de Luçon. (1722).-
Nommé évêque de Dax le 28 avril 1733.-
Sacré le 22 nov. 1733.
Préconisé le 2 sept. 1733.

+ ? (Je ne sais rien)

Ne pas confondre.-

Le Père François d'Andigné

Listes des assemblées 1711 Soissons coll. (ext)

1714 La Rochelle "

Nécrologe Néant

M.M. 607, IV catalogue, N 30 =

François d'Andigné, du diocèse d'Angers, entré à Paris en 1707, prêtre en 1709

Sorti.

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France { Mss. d'Aix, t. II, p. 442.
Copie Bibl. Nle, t. II, p. 300.

François ~~Joseph~~ d'Andigné de la Barre, né en Anjou en 1685 d'une des bonnes maisons de cette province, avait déjà fait plusieurs années de théologie en Sorbonne et y avait pris le grade de bachelier, lorsqu'il forma le dessein d'entrer dans l'Oratoire. Il fut reçu à l'Institution de Paris en 1707 et après avoir satisfait aux épreuves ordinaires, on l'envoya au collège de Soissons pour y enseigner les humanités. Il y professa depuis la philosophie, y fut ordonné prêtre ; ensuite il alla demeurer dans la maison de La Rochelle qu'il quitta plusieurs années après pour se mettre en possession du doyenné de l'église cathédrale de Luçon. Mr de Bussy-Rabutin, évêque de cette ville, ajouta à la dignité dont le P. d'Andigné venait d'être pourvu, celle de grand vicaire, et en 1733 le roi le nomma à l'évêché d'Acqs. Son épiscopat ne fut pas de longue durée. A peine avait-il commencé d'en remplir les fonctions que la mort l'enleva à ses ouailles, 20 mois après son sacre. Il mourut en ~~juillet~~ (Non, 28 mai) 1736, faisant par son décès vaquer son évêché et l'abbaye de Fontenelles dont il avait été pourvu en 1726.

P. Jean = Les Évêques et archevêque de France de 1682 jusqu'à 1801 Paris, Picard, 1891, page 69.

François d'Andigné, issu de la noble famille d'Anjou qui s'était déjà distinguée et n'a pas dégénéré, était vicaire général et doyen de Luçon, après avoir été peut être Oratorien, quand il fut nommé évêque d'Acqs par le cardinal Fleury. Il fut sacré le 22 Nov. 1733, mais il eut à peine le temps de se montrer

Mort en juin 1736 ? aetatis ? consecrationis 3.

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire = Bibl. Nle Fonds fr. N 25681, t. I. p 35)

Il y en a deux : François Joseph d'Andigné de Vezins, d'Angers, fils de Charles François d'Andigné, marquis de Vezins et de Marie Colin, fut reçu le 21 août 1690, âgé de 26 ans. Il était licencié de Sorbonne diacre et chanoine d'Angers.

François d'Andigné, de Craon, diocèse d'Angers, fils de Joseph d'Andigné, écuyer, sieur de la Barre et de Charlotte d'Avoise, reçu le 16 septembre 1707, âgé de 22 ans, après avoir étudié 4 ans en théologie à Angers et s'être fait recevoir bachelier. François devint évêque d'Acqs, mort en 1737.

M. M. 612, N 333 =

Le Confrère François d'Andigné, acolythe, du diocèse d'Angers, 22 ans ½, bachelier en théologie de la Faculté d'Angers, où il a fait ses humanités, sa philosophie et 4 années de théologie et une année de théologie à Paris, 3 années de séminaire à Angers, une année à Paris chez les Messieurs de S. Sulpice. Il est fils de M. d'Andigné, écuyer, sieur de la Barre et de Charlotte d'Avoise. A promis 300# et son entretien pour la 1re année. Entré le 6 septembre 1707 vêtu le 16. Sorti.

MM 618 p 39 N 330 =

Le Confrère François d'Andigné, acolythe

Né à Craon, dioc. Angers, 22 ans ½ (Mayenne)

fils de Joseph d'Andigné, écuyer, sieur de la Barre et Charlotte d'Avoise

humanités, philos et 4 ans de théol. à Angers, où il a été fait bachelier

a fait encore 1 an de théol. à Paris

entré à Paris le 6 sept. , vêtu le 16 sept. 1707

pension 300# + son entretien pour l'Institution

7 | 92 5,

R. P. Bougerel :

Bibliothèque oratorienne, t. II p 323 Notice N° 87

Manuscrit de Montpellier.

François d'Andigné de la Barre
Evêque d'Acqs (de Dax)

François d'Andigné de la Barre naquit à Craon diocèse d'Angers de Joseph d'Andigné écuyer S. S. de la Barre et de Charlotte d'Avoine il étudia 4 ans en théologie à Angers il demeura à St Sulpice et ensuite entra dans l'oratoire à Paris étant déjà bachelier il fut reçu le 16 7bre 1707 âgé de 22 ans. Il enseigna les humanités et la ~~théologie~~ philosophie à Soissons de là il alla demeurer à La Rochelle et 99 années après il fut fait doyen du chapitre de Luçon et G. vicaire de l'évêque (ensuite nommé à l'évêché) d'Acqs. Il est mort en 1737 Non 1736, 28 mai

Ouvrages

Le P. Bougerel n'en cite pas.

8

M.M. 610, page 218 N 1225 =

Le Conf François Joseph d'Andigné de Vezins, diacre et chanoine de la cathédrale d'Angers

Né à Angers 26 ans

fils de Charles François d'Andigné, marquis de Vezins et Marie Colin

ayant demeuré 3 ans à S. Magloire et ayant des raisons de ne pas

Humanités différer sa vêture

Humanités à Angers. philo à Paris, théol en Sorbonne où licencié

entré à Paris le 28 vêtu le 29 août 1690

Pension Il doit incessamment permuter son canonicat

400# Sust. = 300# et son entretien toujours

Abbé A. Degert = Histoire des évêques de Dax. Paris. Beauchesne, 1903, in 8. pages 377-381 =

A Bernard d'Abbadie succéda François d'Andigné. Le nouvel évêque appartenait à une famille angevine dont le nom est encore trop honorablement connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'histoire. Agé de 46 ans environ, il avait quelque temps fait partie de l'Oratoire; mais, depuis 10 ans, il était vicaire-général de l'évêque de Luçon, Roger de Rabutin de Bussy (1) et à ce titre soutenait à peu près seul le poids de l'administration pendant les absences fréquentes (2) de cet évêque; il était en même temps abbé commendataire de Fontenelle au diocèse de Luçon. Nommé par le roi à l'évêché de Dax le 6 avril 1733 (3), il fut préconisé le 2 septembre (4) de la même année et sacré le 22 Novembre suivant.

Dès le lendemain de sa nomination, il avait été amené à entrer en relations avec les chanoines de Dax par la lettre de félicitation que ceux-ci lui adressèrent. Dans la lettre de remerciement qu'il leur écrivit le 23 avril 1733, il pouvait déclarer qu'il n'avait « ni désiré, ni demandé » sa nouvelle dignité. « Content de travailler en second », il avait « borné son ambition à rendre des services au diocèse de Luçon et à l'illustre prélat qui depuis 10 ans lui en avait confié le gouvernement sous ses ordres. » Sa lettre et ses compliments firent sans doute excellente impression sur les chanoines, puisque le 9 mai suivant, par respect pour un de leurs usages, peu conforme, il est vrai, au droit canonique, ils lui envoyaient le titre de vicaire-général comme marque de leur attachement respectueux. » D'Andigné accepta le titre comme une marque d'estime et d'amitié, mais il pria ceux qu'ils avaient « déjà faits dépositaires de leur autorité pendant la vacance du siège de continuer à gouverner le diocèse. » Il comptait, quant à lui, recevoir ses bulles vers la fin du mois de juillet, et une fois sacré, il n'aurait pas d'autre désir et d'autre empressement que d'aller s'unir à eux pour travailler de concert à procurer la gloire de Dieu et la sanctification des peuples dans le diocèse confié à ses soins. (4)

Les choses ne se passèrent pas aussi vite et d'Andigné ne put faire son entrée solennelle à Dax que le 6 mars 1734 (5)

Avant la fin de l'année, il entreprenait la visite de son diocèse et commençait au cours de l'hiver (21 Nov. 1734) ses tournées pastorales par les paroisses du Marensin. Partout où il passa, Magescq, Azur, Moliets, Léon, Linxe, Lit, Castets, etc, il s'enquit minutieusement des désordres et des abus à réprimer; il écouta en toute patience les doléances des curés ou des fidèles et porta les ordonnances qui lui parurent les plus propres à remédier au mal. Entr'autres observations qu'il est possible de recueillir dans les procès-verbaux de ces visites, nous voyons les curés se plaindre presque unanimement des cabarets et de la négligence des parents dans l'éducation de leurs enfants. On trouve des régents à Léon, à Magescq, à Castets, à Herm. Magescq semble être un foyer particulièrement intense de superstitions populaires. L'évêque ordonne d'y refuser l'absolution à tous ceux qui font des vaines observances, qui ont recours à des prêtres étrangers qui se mêlent d'exorcismes, à tous les prétendus magiciens et devins. (6)

Il ne se montra pas moins zélé pour faire mettre en bon état les églises, maisons et bâtiments dépendant de son évêché. Il s'engagea à cette fin dans un ennuyeux procès contre les héritiers de son prédécesseur, auxquels incombaient de ce chef de graves réparations. (7)

Il affronta avec autant de sagesse et non moins de fermeté, des luttes encore plus pénibles; mais celles-ci pour la pureté de la foi contre les sectaires jansénistes. Déjà à Luçon, à la grande colère des rédacteurs des <u>Nouvelles Ecclésiastiques</u> (8), il s'était signalé par son zèle pour faire accepter la Bulle <u>Unigenitus</u>. Dès la première lettre qu'il écrivit aux chanoines de Dax, dont quelques-uns étaient connus pour leur attachement à l'erreur, il affirma que son désir le plus cher était de les voir « étroitement unis » à lui « par les sentiments d'une même doctrine ». Pour qu'aucune méprise ne fût possible, il ajoutait dans sa lettre du 18 mai 1733 : « Vous ne pouviez, Messieurs, flatter mon coeur par un endroit plus sensible que par les assurances que vous me donnez de votre soumission aux décisions de l'Eglise et de votre amour pour la paix. » (9) Mais, si attaché qu'il fût aux saines doctrines, il était trop sage pour se départir de la douceur que la prudence et son caractère pacifique lui conseillaient : « Si j'ay quelque bonne qualité, disait-il à ses chanoines dans cette même lettre, c'est d'aimer par dessus toutes choses la paix et l'union. L'esprit de Dieu ne se trouve point dans le trouble et dans la division. » (10) Il ne crut donc pas devoir inaugurer son épiscopat par une aggravation des mesures déjà prises contre quelques appelants obstinés. Si on en juge par ses actes et ses écrits, la secte interpréta la conduite de l'évêque comme un désaveu de ces mesures et crut pouvoir abuser de ses intentions bienveillantes au grand profit de ses propres erreurs. (11) Dès lors, notre évêque crut devoir adopter à l'égard des Jansénistes une attitude plus sévère. Ceux-ci ne manquèrent pas d'attribuer à ces nouvelles dispositions des motifs injurieux pour le prélat. Les « zélateurs de la Bulle » l'avaient, disent-ils, dénoncé au cardinal de Fleury, et il cherchait maintenant « à se laver des reproches d'une condescendance qu'on pouvait attribuer à sa première éducation et aux principes qu'il a puisés autrefois à l'Oratoire. » (12)

Leurs récriminations contre lui-même pour cette période où ils l'accusent d'avoir sous les dehors d'un prélat pacifique et accommodant « travaillé à maintenir l'équilibre entre l'erreur et la vérité », montrent assez que sa bonté ne procéda

jamais d'une secrète connivence ni même d'une coupable tiédeur. Même dans la voie de répression où leurs écarts l'obligeaient à s'engager, il n'employa jamais que des pénalités toutes spirituelles. Tout ce qu'ils relèvent contre lui, c'est qu'il limita les pouvoirs de deux curés jansénistes à leurs seuls paroissiens, qu'il interdit à 2 reprises un Père Barnabite, le Père d'Epalunque, qui soutenait, en chaire les doctrines de Jansénius et de Quesnel, qu'il défendit aux clercs de Dax de recevoir la communion des mains des demoiselles Duzarre et Cazenave, deux appelants opiniâtres. (13)

Faut-il ajouter en plus qu'il fit prêcher des Jésuites dans sa cathédrale, et qu'il soutint les Cordeliers dans leurs efforts pour ramener par la persuasion les Ursulines jansénistes à la soumission qu'elles devaient aux décisions de l'Eglise ? Et c'est là tout ce qu'ils ont trouvé à relever contre lui dans leurs venimeux pamphlets des Nouvelles Ecclésiastiques, où ils le poursuivaient encore la veille de sa mort. (14)

Celle-ci survint le 28 mai 1736, après un épiscopat beaucoup trop court pour le bien de son diocèse. Dans son testament qu'il avait pu faire quelques jours auparavant, il demandait à être enterré dans le caveau destiné aux évêques avec les cérémonies pour lesquels il se reposait « sur les attentions de son chapitre, dont il a toujours éprouvé le sincère attachement. »

Entre autres libéralités où se montrent sa piété et sa générosité, nous le voyons s'assurer la célébration de plus de 1200 messes pour le repos de son âme. (15) et laisser 1000 livres aux pauvres honteux et 3000 aux hôpitaux de Dax (celui de St Eutrope et du St Esprit) sans compter d'autres legs dont le montant et la destination ne peuvent être appréciés. (16)

Conformément à ses dernières volontés, il fut enterré sous le choeur de la cathédrale (17)

La gaîté, la politesse, la bonté, l'urbanité faisaient son caractère, disait un contemporain et le font encore regretter à Dax. (18) Sous la plume d'un prêtre qui n'a guère prodigué les éloges, ces paroles donnent une idée aussi exacte que flatteuse du souvenir que le clergé dacquois garda longtemps de François d'Andigné.

Notes.

(1 — Fils du fameux Rabutin de Bussy, le parent et correspondant de Mme de Sévigné. Il était de l'académie française et en trop bons rapports avec Voltaire.

(2 — Nouvelles ecclésiastiques: 1728, p. 169 = 1729, p. 232 = 1730, p. 9, 241.

(3 — Archives de Dax, G.G. 33, fo 120.

(4 — 1733, 2 sept. per obit. Bernardie Dabadie d'Arbocave fit ep. aquen. prov. auxitance Franciscus de Andigné presbyter andegaven. dioec. Cons. S.C. p. 27, Arch. Vat. Sch. Gar, loc. cit.

(5 — Toute cette correspondance existe en copie aux arch. de Dax. G.G. 33 fo 120, v et 121, r.

(6 — D'après le récit qui en est fait (B.B. 15, p. 96 arch. de Dax) on voit que la municipalité députa la veille « en la paroisse de Lesperon, maison de M. Dussault, conseiller au Parlement de Bordeaux », les sieurs Galin, premier jurat et Ducasse, syndic, pour lui présenter les respects de la Communauté; Saint-Pé, lieutenant du roi et une trentaine de jeunes gens allèrent le chercher sur la lande de St Paul, près de Gourbera. Il arriva en chaise à la porte de Notre Dame; la garde bourgeoise l'escorta de la porte N.D jusqu'au palais épiscopal.

(7 — Ces procès-verbaux se trouvent en original aux archives municipales de Dax. G.G. 37.

(8 — Il les traduisit devant le sénéchal de Dax. Ils se pourvurent en cassation devant le Parlement de Pau pour cause d'incompétence, « attendu qu'ils habitaient en Béarn. » Le Parlement leur donna raison. L'évêque fit appel devant le Parlement de Bordeaux, qui cassa l'arrêt du Parlement de Pau et renvoya les parties devant le sénéchal de Dax. Finalement, celles-ci transigèrent et s'en remirent à l'arbitrage de Hardouin de Châlon, évêque de Lescar, qui obligea les héritiers d'Arboucave à payer une somme de 6000 livres. (Papiers de l'étude Darrigrand, ancien notaire à Montfort. Communication de M. V. Foix.)

(9 — V. 1728, 1729, 1730, loc. cit.

(10 — Ar. Dax. G.G. 33 fo 121 r.

(11 — Ibid.

(12 — Nouv. Eccles. 1735, p. 147.

(13 — Ibid. p. 148

(14 — Ibid. 1735, p. 148.

Ibid, No du 19 mai 1736, p. 80.

(15 — C'est le chiffre qu'on peut lire dans son testament parmi les papiers de l'étude Darrigrand; mais des déchirures

(16 — ne permettent pas d'en saisir tout le nombre, pas plus que pour les autres legs cités ci-après.

(17 — Par exemple sa chapelle dont on ne peut lire le destinataire ... et d'autre part on voit la cathédrale figurer parmi ses légataires sans qu'il soit possible de lire exactement pour quels objets. Son frère, Charles d'Andigné, chevalier, seigneur de la Barre en Anjou, n'accepta son héritage que sous bénéfice d'inventaire le 15 X 1736. (Archives du tribunal de Dax.

(18 — C'est le dernier évêque qui y ait été enseveli.

Le P. Armand Jean, S.J. Les évêques et archevêques de France de 1682 à 1801, Paris, Picard, 1891, page 69

François d'Audigné, issu de la noble famille d'Anjou qui s'était déjà distinguée et n'a pas dégénéré, François était vicaire général et doyen de Luçon après avoir été peut-être (certainement) oratorien quand il fut nommé évêque d'Acqs par le cardinal Fleury. Il fut sacré le 22 Novembre 1733; mais il eut à peine le temps de se montrer

Non, le 28 mai 1736

Mort en juin 1736, octavis? conversationis 3.

Baltreau - Barroux : Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzey, 1956, t. II. col. 846 =

François Joseph de la Barre d'Andigné, évêque de Dax, né vers 1687 (Non, 1685) dans la famille angevine de ce nom encore existante, entra d'abord à l'Oratoire ; mais il n'y resta pas. Il devint chanoine et vicaire général de l'évêque de Luçon en 1723. Il était en outre abbé commendataire de Fontenelle, en ce même diocèse, quand il fut nommé par le roi à l'évêché de Dax le 6 avril 1733, préconisé par le Pape le 2 septembre de la même année et sacré le 22 Novembre suivant.

Dès la première heure il se posa en adversaire résolu du Jansénisme, que son prédécesseur, Bernard d'Abbadie d'Arboucave, avait qq temps favorisé et il s'efforça de faire reconnaître la Constitution Unigenitus par les qqs appelants que comptait encore son clergé. A peine arrivé dans son diocèse, il en commença la visite en plein hiver ; les procès-verbaux qui en sont conservés, nous le montrent s'enquérant minutieusement de l'état religieux des paroisses, soucieux de la bonne conduite de ses prêtres, de la décence du culte, de l'instruction des enfants, de la correction des moeurs et des superstitions populaires et même des besoins économiques de ses diocésains, en considération desquels il réduisit le nombre des fêtes chômées. Il avait 49 ans à peine quand une mort prématurée l'enleva le 28 mai 1736 à son diocèse où chacun louait sa piété, son urbanité et sa bonté.

Il laissait par son testament 4000 livres aux pauvres et aux hôpitaux.